SUPPLIQUE AU SAINT SIEGE
POUR DEMANDER
L'ERECTION DU DIOCESE DE NICOLET.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC.

A SON EMINENCE LE CARDINAL JEAN SIMEONI,
Préfet de la S. Cong. de la Propagande.

EMINENCE,

En l'année 1875, un certain nombre de prêtres du diocèse de Trois-Rivières, dans la Province de Québec, Canada, ont présenté à Sa Sainteté le Pape Pie IX, d'heureuse mémoire, une supplique, demandant d'ériger en Evêché sous le nom de "*Diocèse de Nicolet,*" la partie du diocèse de Trois-Rivières située au sud du fleuve Saint-Laurent, ayant son Siége Épiscopal dans le comté et la ville de Nicolet.

Tout en reconnaissant la haute valeur des raisons que nous avons alors apportées en faveur de notre demande, (1) le Saint Siège a cru devoir suspendre pour un temps l'exécution du projet soumis à sa considération.

Voir pièces justificatives No 1

Les circonstances exceptionnelles dans lesquelles se trouve aujourd'hui la Province de Québec, et surtout le diocèse de Trois-Rivières, semblent un motif suffisant pour nous autoriser à prier le Saint Siège de remettre à l'étude le projet, suspendu pour quelque temps, d'ériger le diocèse de Nicolet.

Dans ce but nous demandons respectueusement qu'il nous soit permis d'exposer les nouvelles raisons qui militent en faveur de notre demande ; ce que nous allons faire le plus brièvement possible.

I

Les raisons apportées en 1875 à l'appui du projet d'érection du diocèse de Nicolet étaient entr'autres, celles-ci :

---

(1) Quamvis rationum momenta quibus hæc petitio innititur suâ gravitate non careant, ac tuum aliorumque sacerdotum, in his promovendis operibus quæ Dei gloriæ ac animarum saluti expedire magis videntur, debitâ prosequar laude, &c. Lettre de Son Em. le Card. Franchi, 14 décembre 1875.

1° Il y a dans le diocèse de Trois-Rivières un territoire suffisant pour former deux diocèses.

Le diocèse de Trois-Rivières aurait une étendue de 22,284 milles carrés ; tandis que la superficie du diocèse de Nicolet serait de 2,356 milles carrés.

2° La population du diocèse de Trois-Rivières serait de 61,000 âmes ; et celle du diocèse de Nicolet de 78,000.

3° Dans l'un et l'autre diocèse, il y aurait une magnifique cathédrale, avec un Séminaire diocésain ; et de plus un grand nombre d'établissements d'éducation et de charité, tenus sur un très bon pied.

4° L'Evêque de Trois-Rivières aurait un revenu annuel de 65,000 francs et celui de Nicolet, un revenu de 33,000 francs.

5° L'immense étendue du diocèse de Trois-Rivières en rend l'administration difficile et onéreuse et pour l'Evêque, et pour les diocésains.

6° La traversée du fleuve Saint Laurent, qui a une largeur d'environ deux milles, est toujours un inconvénient considérable, surtout pendant la saison de l'hiver, à cause des glaces dont ce fleuve est couvert à cette époque de l'année. (1)

Voir pièces justificatives No. 2.

7° L'existence des deux Séminaires de Trois-Rivières et de Nicolet, qui se jalousent bien quelque peu, donne naissance à deux clergés, parmi lesquels surgissent à chaque instant des divergences d'opinion qui nuisent nécessairement au bien général.

8° Le grand et rapide accroissement que devront donner à la partie nord du diocèse de Trois-Rivières la construction du chemin de fer de la Rive Nord du Saint-Laurent, et celle du chemin de fer des Piles, qui s'avance jusqu'à quarante milles dans la forêt

9° L'avenir de prospérité, sous le rapport agricole comme sous le rapport industriel, réservé à cette immense étendue de territoire située dans la partie nord du diocèse des Trois-Rivières.

N. B—Toutes ces raisons se trouvent développées au long dans le mémoire imprimé que nous avons eu l'honneur de présenter au Saint Siége en 1875, et qui se trouve dans les archives de la Propagande, avec des cartes du territoire des deux diocèses, etc , etc.

---

(1) Dans un mémoire adressé à la S. Congrégation de la Propagande en 1870, concernant le transfert du Séminaire de Nicolet dans la ville de Trois-Rivières, Mgr Laflèche donne comme raison, à l'appui de ses prétentions la difficulté que présente "UN FLEUVE D'ENVIRON DEUX MILLES DE LARGEUR, QUELQUEFOIS IMPOSSIBLE À TRAVERSER EN HIVER, À CAUSE DES GLACES DONT IL EST COUVERT."

Ce qui est une difficulté, ou une impossibilité pour Mgr Laflèche, l'est également pour les 78,000 diocésains qui demeurent au sud du fleuve Saint Laurent, quand il leur faut se rendre à Trois-Rivières qui est au nord de ce fleuve.

II

A ces raisons que nous avons apportées en 1875, à l'appui du projet d'érection du diocèse de Nicolet, viennent s'en ajouter de nouvelles que nous avons l'honneur d'exposer comme suit :

1° Le développement que prend chaque année le diocèse de Trois-Rivières.

En 1875 il y avait 77 paroisses organisées, ou desservies régulièrement. En 1881 il y en a 81 : et 3 ou 4 autres se préparent actuellement. Depuis 1875, on a construit et inauguré des couvents dans les paroisses suivantes : St-Guillaume,—St-David,— Ste-Victoire,—St-Maurice,—Louiseville,— St-Michel d'Yamaska. Les couvents de St-Barnabé et St-Wenceslas seront prêts à recevoir les religieuses à l'automne.

On a construit et inauguré deux académies tenues par les Frères des Ecoles Chrétiennes et les Frères du Sacré-Cœur, dans la paroisse de la Baie du Febvre et de Ste-Anne de la Pérade.

La valeur collective de ces propriétés est de un million cinq cent mille francs (1,500,000 frs.)

On lisait dans l'*Union des Cantons de l'Est*, en 1880 :

LE DIOCÈSE DE TROIS-RIVIÈRES.

" Nous empruntons à un article du *Courrier de St-Hyacinthe* les chiffres qui suivent, concernant notre diocèse :

......" Nous en avons une preuve évidente par les progrès réalisés dans chaque diocèse, et nous nous faisons un plaisir de reproduire les statistiques suivantes qui concernent le diocèse de Trois-Rivières. C'est en 1852 qu'il a pris naissance, et depuis 28 ans, les établissements religieux ont augmenté en proportion de l'élan donné à la religion catholique par les deux éminents prélats qui ont présidé aux destinées du diocèse. Ces chiffres démontrent ce que la population française doit à son clergé.

" En 1852, la population totale du diocèse de Trois-Rivières était de 99,838 âmes. Sur ce nombre 90,275 appartenaient à la religion catholique et 9,563 aux sectes protestantes. En 1879, la population s'est accrue au chiffre de 139,770 dont 133,370 catholiques, et 6,400 protestants. Voici le tableau comparatif :

	1852	1879
Paroisses	43	81
Prêtres....................................	52	132
Couvents..................................	1	23
Ecoles des Frères.........	1	8

" Outre cela, 17 paroisses, 13 prêtres et deux couvents de ce diocèse font aujourd'hui partie des diocèses de Sherbrooke et de St-Hyacinthe."

2° Le chemin de fer de la Rive Nord du Saint Laurent qui traverse le diocèse des Trois-Rivières dans toute sa largeur, et dont la construction en 1875 n'était que commencée, est aujourd'hui terminée, et est en pleine opération. L'importance de ce chemin se déduit facilement du fait que le Gouvernement de la Province de Québec refuse de le louer pour une période de 30 années, à raisons d'une rente annuelle de 2,000,000 de francs.

L'ouverture et la mise en opération de ce chemin ont produit toute une révolution dans le commerce qui se fait dans cette partie du diocèse des Trois-Rivières.

Voici quelques extraits de journaux à l'appui de ce que nous avançons ici :

Extrait du "Canadien" du 2 Avril 1881.

" M. McEwen représentant certains capitalistes anglais, doit, croyons-nous, bientôt arriver au Canada. Il sera ici au commencement de la session de la Législature de Québec. Il a fait un voyage dans ce pays l'été dernier, dans le but d'acheter le chemin du Sud-Est, et d'affermer notre voie provinciale (le chemin de la rive Nord).

" Ce chemin est, après le domaine de la Couronne, notre propriété la plus précieuse. Et même nous croyons qu'elle vaut plus ; nos bois et forêts s'épuisent et finiront par perdre de leur valeur : tandis qu'avec le développement de nos ressources, l'augmentation de la population, la marche si rapide du commerce, notre chemin ne saurait faire autrement que de devenir d'année en année une source de plus en plus féconde de revenu pour le trésor.

" Pendant la dernière session le premier ministre anticipait un revenu de près de $400,000. Ses prévisions ont dû plus que se réaliser ; car le trafic a été plus considérable sur la ligne, qu'on ne s'y attendait à cette époque. "

L'Electeur du 7 *avril* 1881.

MM. SÉNÉCAL ET CHAPLEAU SUR LE POINT DE LOUER LE CHEMIN DE FER DU NORD À LA COMPAGNIE DU SUD-EST, POUR 30 ANS.

" On dit que MM. Sénécal et Chapleau ont enfin réussi. ....

" Ils ont décidé de louer notre chemin de fer provincial à la compagnie du Sud-Est, pour l'espace de 30 ans. "

L'Electeur du 8 *Avril* 1881

LE PROJET D'AFFERMER LE CHEMIN DE FER DU NORD POUR 30 ANS.

" Les rumeurs que nous avons mentionnées hier sont confirmées.

" On admet aujourd'hui. dans les cercles conservateurs les mieux renseignés, que l'affermage du chemin du Nord est sur le point de s'accomplir. "

La Minerve du 9 *avril* 1881.

" Ce n'est un secret pour personne que le Gouvernement a reçu des offres, non seulement du *Sud Est*, mais de deux ou trois autres compagnies. Tous les détails de ces offres seront soumis à la Législature à la première session.

" Si le gouvernement juge à propos de recommander l'acceptation d'aucune de ces offres, il le fera en prenant l'entière responsabilité de cet acte......

" Le montant offert pour le chemin, tel que publié en premier lieu, n'était que de $300,000 par an. Maintenant, on mentionne le chiffre de $400,000...

" Mais comment se fait il que la presse de l'opposition, qui est aujourd'hui si excitée, parce qu'on offre $400,000 pour notre ligne provinciale, ait été prête, sous le gouvernement Joly, à faire la même cession pour $300,000 ? "

Journal de Québec du 13 *avril* 1881.

" L'Honorable M. Chapleau, répondant à M. Champagne, dit : " Le gouvernement a déjà reçu des offres considérables pour l'affermage du chemin de fer Q. M. O. & O., et des propositions pour son achat....."

" Le gouvernement, dans tous les cas, s'il croit devoir louer ou vendre le chemin, ne prendra aucune initiative avant d'avoir convoqué les Chambres pour prendre leur avis sur cette question. "

Journal des Trois-Rivières du 7 *janvier* 1881.

" Les autorités du chemin de fer du Nord ont décidé d'augmenter considérablement le matériel roulant de cette ligne. On doit sortir des ateliers, à Hochelaga, deux magnifiques " Pullman," qui auront soixante-quinze pieds de longueur et seront munis de toutes les améliorations connues sur les chemins de fer. Tous les matériaux qui ont servi à leur construction ont été achetés au Canada et chacun de ces chars palais coûtera $15.000.

" En conséquence de l'augmentation considérable des marchandises à

transporter, ordre a été donné de construire immédiatement 300 wagons. On espère en livrer 50 par mois. Ces wagons seront construits à Québec."

3° Le chemin de fer des Piles, qui en 1875 n'était qu'à l'état de projet est construit et en pleine opération. Ce chemin, comme celui de la Rive Nord, va opérer toute une révolution dans le territoire qu'il traverse, sur un parcours d'environ 40 milles. Ce fait est tellement évident, que lors de l'ouverture de ce chemin, dans l'automne de 1880, Mgr Laflèche qui assistait à la fête organisée à cet effet, (*c'était la fête de l'inauguration du chemin des Piles, malgré qu'on la donne comme l'inauguration du chemin du Lac Saint-Jean*), n'a pu s'empêcher de s'exprimer dans ce sens d'une manière énergique et enthousiaste, ce que d'ailleurs Sa Grandeur a fait en plus d'une occasion.

Mgr Laflèche pour exprimer sa satisfaction et pour encourager la colonisation du territoire de Saint-Maurice, a désigné ce jour même le site d'une chapelle au Piles, sous l'invocation de St Jacques, en mémoire, du Père Jacques Buteux, S J., martyrisé par les Iroquois à cet endroit.

Voici le compte rendu de cette fête :

Extrait du Journal des Trois-Rivières du 4 *octobre* 1880.

INAUGURATION DU CHEMIN DE FER DU LAC SAINT-JEAN.

" Jeudi dernier avait lieu, au milieu des forêts qui bordent le Saint-Maurice et en présence d'une foule nombreuse amie de la colonisation, la bénédiction et l'inauguration de cette grande voie destinée à assurer à l'agriculture et au commerce la conquête du *Royaume de Saguenay*.

" La démonstration a été un véritable succès, digne de la grande entreprise qu'elle était destinée à promouvoir, digne du grand intérêt que la ville et le district de Trois-Rivières portent à cette entreprise.

" Par une singulière coïncidence cette démonstration est tombée à la date même du second anniversaire de la grande démonstration que l'on faisait à Trois-Rivières en l'honneur de la victoire de 1878. Elle devait avoir le même succès quoiqu'à un point de vue très différent et peut-être plus pratique, puisqu'il s'agit de la conquête d'un royaume.

" Malgré un temps pluvieux et désagréable, au delà de 800 citoyens, tant de cette ville que des principaux centres des comtés de Champlain, Saint-Maurice et Maskinongé, se trouvaient réunis dans le train d'excursion qui laissait cette ville dans la matinée pour se rendre, par le chemin des Piles, jusqu'à l'endroit où la nouvelle voie se greffe à ce chemin, à 25 milles dans les forêts du nord, pour pénétrer de là jusqu'au Lac Saint-Jean.

" Parmi les personnes distinguées de la Province qui avaient bien voulu

venir applaudir, par leur présence, à ce grand évènement, on distinguait le Premier Pasteur du Diocèse, Mgr des Trois-Rivières, les Rvds MM Marcoux, curé de Champlain, Prince, curé de Saint-Maurice, Proulx, curé de Saint Tite, Rheault, curé des Trois-Rivières, Proulx, du Séminaire de Nicolet, etc.

" Le trajet se fit heureusement jusqu'au point de jonction du nouveau chemin où l'arrivée du train fut accueillie par les hourrahs enthousiastes des paroissiens de Saint-Tite qui, avec leur digne curé, attendaient les excursionnistes.

" En mettant pied à terre, chacun put saluer avec bonheur l'inscription indiquant la nouvelle voie et admirer cette magnifique route taillée en pleine forêt n'attendant plus que les lisses pour livrer passage aux locomotives sur un parcours de quatre milles.

" Une estrade avait été préparée pour la cérémonie de la bénédiction. Sa Grandeur y prit place avec le clergé puis en même temps, les joyeuses fanfares du corps de musique et les détonations puissantes du canon, répétées par les sauvages échos des Laurentides, annoncèrent l'ouverture de la cérémonie.

" Mgr des Trois-Rivières fit précéder les prières de la bénédiction d'une des plus éloquentes allocutions que nous lui ayons jamais entendu prononcer. La grandeur du sujet, l'importance des travaux qu'il allait bénir et qui sont exclusivement le fruit du dévouement et des sueurs de braves et entreprenants colons et d'hommes amis de la colonisation ; le pittoresque de la scène, l'enthousiasme de l'assistance, tout se prêtait merveilleusement à la grande éloquence. Aussi l'illustre orateur s'inspirant à ces sources fécondes, a été aussi élevé dans les idées que puissant dans le mouvement, et élégant dans la forme. Son discours est un chef d'œuvre oratoire.

" Sa Grandeur parla de la stabilité du Saint-Siège, des nations rebelles à la vérité qui, comme des chars dévoyés, s'étaient brisées avec fracas à côté de la voie. Elle cita entr'autres l'exemple de l'empire romain que l'écriture sainte représente sous la figure d'une bête d'un aspect terrible, et qui a été broyé par les peuples barbares parce qu'il n'avait pas voulu entrer dans la voie du Christ.

" Elle termina en expliquant les prières que l'Eglise fait pour la bénédiction des chemins de fer, et en mettant le chemin du Lac Saint-Jean sous la protection de l'Archange Raphaël.

" Après les derniers discours, les excursionnistes, se rendirent jusqu'aux Piles pour jeter un coup d'œil sur les rives pittoresques et accidentées du Saint Maurice, puis le retour s'effectua heureusement, chacun rapportant les meilleurs souvenirs de la démonstration.

" Mgr des Trois-Rivières profita en même temps de sa visite aux Piles, le jour de l'inauguration des travaux du chemin de fer du Lac Saint-Jean pour

choisir le nom de la nouvelle parcisse qui s'y établira. Sa Grandeur a bien voulu la nommer "Saint Jacques des Piles," en l'honneur du Père Jacques Buteux, missionnaire, qui fut massacré en cet endroit par les sauvages en 1652.

Journal du 24 février 1881.

" M. Perreault, l'entrepreneur du chemin de fer des Basses-Laurentides au Lac Saint-Jean, fait construire en ce moment, en cette ville, un petit remorqueur d'un faible tirant d'eau pour faire le service entre les Piles et la Tuque pendant l'été.

" La coque du bateau qui sera terminée dans quelques jours doit être transportée sur un char plate-forme aux Piles où elle sera pourvue d'un engin et des autres appareils nécessaires."

Les citoyens de Trois-Rivières s'occupent beaucoup de prolonger ce chemin jusqu'au Lac Saint-Jean ; ce qui sera une nouvelle source de richesse pour la ville et le district de Trois-Rivières.

Nous pensons utiles de reproduire ici quelques extraits de documents qui concernent le territoire du Saint-Maurice, dont fait partie la section du diocèse de Trois-Rivières située au nord du fleuve Saint-Laurent. Ces documents démontrent avec évidence la grande valeur de ce territoire :

On lit dans Le Canadien du 22 *Juillet* 1881.

" Nous sommes heureux d'apprendre que le trafic augmente d'une manière sensible sur le chemin de fer des Piles. Il se transporte une très-grande quantité de bois de bouleau pour le marché de Montréal."

Extrait de la brochure publiée par le Gouvernement de la Province de Québec sur l'Emigration Européenne, 1873.

VALLÉE DU SAINT-MAURICE

" Le territoire arrosé par le Saint Maurice et ses tributaires couvre une surface de 140,000 milles carrés. La partie inférieure de cette région, qui comprend la ville de Trois-Rivières, et les célèbres forges de Saint-Maurice, comptait, lors du dernier recensement (1861) une population de 73,247 âmes, en grande partie établie dans les seigneuries qui longent le Saint-Laurent. Plusieurs cantons situés à l'intérieur ont été livrés à la colonisation depuis quelques années, grâce aux grandes routes que le gouvernement y a fait ouvrir, et

de belles paroisses ont surgi de distance en distance Le sol de cette région est en général montagneux, et peu propre à la culture sur les hauteurs ; mais les nombreuses rivières qui la sillonnent en tous sens offrent des vallées d'une grande fertilité. Ici encore, le commerce de bois, et l'exploitation des inépuisables mines de fer qui avoisinent le Saint-Maurice, fournissent aux colons pauvres les moyens de pourvoir à leur subsistance pendant les premières années de leur établissement.

" La navigation du Saint-Maurice est interrompue par des chûtes assez considérables, sur un espace de 40 milles, à partir de son embouchure ; de là jusqu'à une distance de 4 milles en remontant vers le nord, les plus lourds bateaux peuvent naviguer à l'aise. Depuis plusieurs années, il est question de construire un chemin de fer pour relier la ville de Trois-Rivières à la partie naviguable du Saint-Maurice ; ce projet ne saurait tarder à être mis en exécution. (1)

" Il y a actuellement dans les cantons du Saint Maurice 441,000 acres disponibles, arpentés en lots de ferme et de facile accès, au prix de 30 centins (1½ franc) l'acre.

" La rivière Mantawa, un des tributaires du haut Saint-Maurice, qui a sa source sur le même plateau que les affluents de l'Ottawa, arrose sur un parcours d'environ 75 milles une zône considérable de terres fertiles, au-delà des Laurentides. Des explorations récentes faites dans cette vallée, établissent à n'en pas douter l'importance de ce nouveau champ de colonisation C'est par là que va se déverser avant peu le trop plein des comtés avoisinant Montréal du côté nord, tels que Terrebonne, l'Assomption, Montcalm, Joliette et Berthier.

" Deux grandes routes parallèles, la première partant de la ville de Joliette, et la seconde de Terrebonne, à 12 lieues l'une de l'autre, sont déjà ébauchées jusqu'à la Mantawa ; et deux poroisses sont en voie de formation du côté de l'Est. A l'Ouest, un chemin de fer dont la ville de Montréal et les comtés environnants viennent d'entreprendre la construction, va relier, avant qu'il soit peut-être deux ans, (2) l'extrémité nord des établissements de Terrebonne avec la métropole commerciale du pays, aussi bien qu'avec Ottawa, la capitale fédérale, pour de là se diriger vers le chemin du Pacifique dont il sera une des principales branches. "

---

(1) N. B—Ce chemin de fer est en opération depuis une année.

(2) Ce chemin est en pleine opération depuis 6 ans.

Extrait du rapport de l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne de la Province de Québec, pour l'année 1875.

" Pour donner une idée de l'importance de la Vallée du Saint-Maurice, et du vaste champ qu'elle offre au commerce, à l'industrie et à la colonisation, il suffit de remarquer que l'étendue du territoire arrosé par le Saint-Maurice et ses tributaires, est de 17,020 milles carrés, dont la plus grande partie est couverte de forêts d'une grande richesse. 8,745 milles carrés de ces forêts sont actuellement sous licenses de coupes de bois, et produisent à la Province un revenu d'environ $70,000.00 par année ; revenu qui est susceptible d'une grande augmentation. Ce territoire contient environ 3.000,000 d'acres de terre colonisable. La rivière Saint-Maurice une des plus grandes de la Province est navigable sur une grande étendue de son parcours à partir de la chûte des Grandes Piles à environ 20 milles de son embouchure ; et lorsque le chemin de fer des Piles, qui est maintenant entrepris, et qui doit relier les eaux navigables du Saint-Maurice au fleuve Saint-Laurent, sera construit, (1) elle offrira une route facile aux colons et aux émigrants pour arriver jusque dans l'intérieur de ce vaste territoire. "

Extrait d'un rapport de l'Arpenteur Hilarion Legendre, en 1870.

"......D'après le rapport détaillé ci-dessus, j'arrive à la conclusion que plus de la moitié du territoire que j'ai visité (*territoire du Saint-Maurice*) est propre à la colonisation ; et qu'aussitôt qu'il y aura des chemins de colonisation pour y pénétrer, il se couvrira bientôt d'une population robuste et industrieuse ; le sol quoique rocheux par endroits, est d'une très-bonne qualité, composé de terre jaune, qui ne le cède en rien, non seulement aux cantons arpentés qui l'avoisiment, mais à la plupart des cantons de l'Est qui n'ont pas un sol végétal d'une aussi bonne qualité, étant autant et même plus rocheux.

" Les chûtes d'eau y abondent, ainsi que les lacs poissonneux. L'autre moitié peut être réservée pour l'approvisionnement du chauffage, et faire un bon paturage là où le sol est plus rocheux ; ce qui, au lieu de nuire à la colonisation, serait un bien public et particulier ; car je crois qu'il est temps, en livrant le sol à la colonisation, de faire de telles *réserves*. "

L'Union des Cantons de l'Est du 1*er mai* 1879.

" M. Vallée a donné avis de motion à la Chambre des Communes pour que le comité soit requis d'examiner la preuve déjà entendue, et de faire rap.

---

(3) Il est en opération depuis 1880.

port quant aux meilleurs moyens de coloniser les terres du lac Saint-Jean et du Saint-Maurice dans la province de Québec. Il appuie sa motion sur l'assertion qu'il y a dans cette partie du pays des terres arables en quantité suffisantes pour faire vivre un demi million d'habitants."

Mgr Laflèche reçoit annuellement de la société de la Propagation de la Foi de l'Archidiocèse de Québec une somme d'argent assez importante, pour les missions du territoire de Saint Maurice. Il y a donc dans ce territoire des missions à faire, des âmes à sauver. Ce territoire est donc colonisable et important.

4o La dette de la Corporation Episcopale de Trois-Rivières, qui en 1875 était encore de 135,000 francs, est aujourd'hui réduite à 75 000 francs. Mgr Laflèche possède en argent prêté, ou placé dans des institutions financières, un montant suffisant pour payer cette balance de dette en entier, ou à peu près. Ceci n'est contesté par personne.

On voit dans les livres de la Banque Union que la Corporation Episcopale de Trois-Rivières a des actions dans cette banque au montant de $5,000, (25,000 francs) et dans la Banque Nationale, au montant de $400, (2 000 frs.)

Voir pièces justificatives Nos 3 et 4.

Mgr Laflèche prête de l'argent à 6 par cent, tandis qu'il ne paie que 4 par cent aux créanciers de la Corporation Episcopale ; ce qui explique pourquoi sa dette n'est pas entièrement payée, les termes de paiement n'étant pas échus.

Mgr Laflèche a prêté à diverses époques des montants considérables à son Séminaire, à diverses fabriques, même à des particuliers, comme on le voit aux bureaux d'enrégistrement.

C'est une opinion généralement admise que Sa Grandeur n'a plus qu'une dette *apparente* et non *réelle*.

5o En 1875, la cathédrale de Trois-Rivières n'était pas terminée. Actuellement, les ouvrages nécessaires pour la terminer sont entrepris ; les ouvriers sont à l'œuvre. Mgr Laflèche a en mains une certaine somme d'argent mise en réserve pour payer ces ouvrages, et peut compter en outre sur un certain montant d'argent souscrit par les citoyens de la ville de Trois-Rivières, pour cet objet.

Extrait du Journal des Trois-Rivières du 12 *mai* 1881.

" Mgr des Trois-Rivières a invité dimanche la population de cette ville à lui donner son concours pour faire terminer l'extérieur de la cathédrale.

" La somme que la ville aurait à souscrire ne serait que de $5,000. Sa Grandeur se charge de la balance qui s'élèverait à sept ou huit mille piastres.

" La population saura répondre généreusement à la demande de Sa Grandeur, et mettre ainsi la main au couronnement de l'édifice qui est la gloire de la cité comme celle du diocèse."

Journal du 11 *juillet* 1881.

" Mgr des Trois-Rivières a annoncé hier que les travaux de construction de la cathédrale commenceront bientôt."

Journal du 14 *juillet* 1881.

" Le contrat pour l'achèvement de la tour de la cathédrale de cette ville a été donné lundi dernier à M. Bernier, entrepreneur, de Montréal, sous la surveillance de J. B. Bourgeois, Ecr., architecte. Les travaux doivent commencer immédiatement pour être terminés à l'automne si possible. La soumission de M. Bernier était de $1000 plus basses que l s autres."

Journal du 29 *juillet* 1881.

" Les travaux de la tour de la cathédrale sont poussés avec une grande vigueur. Un bon nombre d'employés y travaillent activement."

60 En 1875, Mgr l'Evêque de Trois-Rivières n'avait pas de Palais Episcopal ; Sa Grandeur vient de prendre possession d'un superbe Palais, attenant à sa cathédrale.

Le 1er Novembre 1879, Mgr Laflèche adressait une *Lettre Pastorale au clergé et aux fidèles* du diocèse de Trois-Rivières pour solliciter des secours en faveur de la construction d'un Palais Episcopal.

" Le coût de l'édifice, dit Sa Grandeu , sera de $19,000. (95,000 francs.)

" A cela il faudra ajouter le prix des appareils de gaz, de l'eau, du chauffage de l'ameublement, et des dépendances ; ce qui portera la dépense totale à $25,000 (125,000 francs) à peu près."...

Journal des Trois-Rivières 14 *Juillet* 1881.

" Le nouveau palais épiscopal est maintenant terminé. Comme nous avons eu déjà occasion de le dire, c'est un bel et spacieux édifice construit avec le plus grand soin ; on n'a rien négligé pour donner le comfort et les commodités possibles aux hôtes distingués qu'il est destiné à recevoir. C'est M. l'entrepreneur Jolette, de cette ville, à qui revient l'honneur d'en avoir fait exécuter la construction.

" On a commencé ces jours derniers à installer l'ameublement et les bureaux.

" A son retour, Mgr des Trois-Rivières entrera dans son nouveau palais

épiscopal. M. le curé de la paroisse et les prêtres de la desserte ont pris possession de leurs appartements ces jours-ci. "

Journal du 21 *Juillet* 1881.

" Sa Grandeur Mgr des Trois-Rivières est de retour de son voyage aux Etats-Unis, et a pris possession de son nouveau palais épiscopal. "

Voir pièces justificatives Nos 5, 6 et 7.

7o En 1875, le Séminaire de Trois-Rivières n'avait pas de *fondation de bourses* en faveur des élèves pauvres ; aujourd'hui plusieurs bourses ont été fondées ; et le nombre s'en accroît chaque année, au moyen de la société de St François de Sales.

Dans l'*Annuaire de l'Apostolat de la prière dans le diocèse de Trois Rivières pour l'année* 1879, on lit :

" L'association dont le succès avait causé une agréable surprise à la fin de l'année dernière, n'a pas été moins prospère durant l'année qui vient de finir; car malgré l'extrême rareté de l'argent, la recette de cette année a dépassé celle de l'année précédente. Et, si l'on tient un juste compte des circonstances, l'Association ne parait pas avoir fait diminuer les recettes de la Propagation de la Foi ; puisque la recette de cette œuvre dépasse aussi celle des deux années précédentes.

" Les recettes de l'œuvre jusqu'à présent, ont été comme suit :

Pendant l'année	1876	$ 147.42 ou 737 francs.
" "	1877	1587.55 ou 7837 "
" "	1878	1828.20 ou 9141 "

" La recette de 1878 a été appropriée comme suit :

" Pour frais de la direction diocésaine : impressions, billets, livres, etc. etc., $115.20 ou 576 francs.

" Accordé au Séminaire (de Trois-Rivières) pour chaires et bibliothèque du Grand Séminaire, et pension des Séminaristes, $800.00 ou 4,000 francs.

" La balance de $713.00 ou 4,565 francs, réunie à celle de l'année précédente, a été mise en dépôt pour commencer la fondation des chaires et des pensions du Grand Séminaire. "

Dans l'*Annuaire* publié en 1881, on voit que les recettes de l'Association pour 1880 ont été de $1912.00 ou 9,560 francs.

Cette somme a été appropriée comme suit :

Dépense pour billets et impressions	$ 79.45 ou 397 francs
Pour pension du Directeur du Grand Séminaire	100 00 ou 500 "
Pour honoraires des professeurs de dogme et de morale	200.00 ou 1000 "

Pour la Bibliothèque du Grand Séminaire....................	50.00 ou 250 francs
Pension des Ecclésiastiques......	100 00 ou 500 "
Aide au Séminaire pour payer ses dettes........	350.00 ou 1750 "
Déposé pour fondations.................	1033.00 ou 5165 "

Voir pièces justificatives Nos. 8, 9, 10 et 11.

N. B.—Il faut observer ici que ces dons sont faits au Séminaire de Trois-Rivières *seul*, bien que les contributions viennent également du diocèse de Nicolet et du diocèse de Trois-Rivières.

8o En 1875, la future cathédrale de Nicolet était chargée d'une dette de 40,000 francs, outre la somme déjà dépensée pour sa construction, de 225.000 francs. Aujourd'hui cette dette est complètement éteinte ; et la cathédrale pourra compter sur un revenu annuel de 16,000 francs. Depuis 1875 cette église a reçu des améliorations considérables. Aujourd'hui elle est considérée comme une des plus belles églises de la Province de Québec. Les décorations intérieures qui restent à faire ne tarderont pas à être exécutées ; et elles seront dignes en tous points d'une *future cathédrale.*

9o. Une source de développement considérable pour la ville de Nicolet est le creusement de la rivière Nicolet, et la construction d'un Hâvre de refuge dans cette rivière, qui vont être exécutés par le Gouvernement Fédéral du Canada.

Voici l'Avis Public officiel demandant des soumissions pour le contrat de ces travaux.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

" On recevra à ce bureau, jusqu'à Jeudi, le 25me jour d'Août prochain, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la souscription " Soumission pour les travaux à l'embouchure de la Rivière Nicolet, Québec," d'après les plans et le devis que l'on pourra voir en s'adressant à Théophile Saint-Laurent, Ecuier, Maire, Nicolet, ou au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, où l'on pourra se procurer des formules de soumission.

" Les soumissionnaires sont avertis que l'on ne prendra leurs soumissions en considération qu'en autant qu'elles seront faites sur les formules imprimées, fournies par le Ministère, et qu'elles seront signées par les soumissionnaires eux-mêmes.

" On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque, accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics pour une somme de Trois Mille piastres. Ce chèque demeurera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit

pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

" Le Ministèr ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. H. ENNIS,
Secrétaire.

Mintstère des Travaux Publics,
OTTAWA, 22 Juin 1881.

10o Mgr Laflèche a toujours repoussé l'idée de faire le diocèse de Nicolet, sous prétexte *de pauvreté.*

Dans une Lettre Circulaire adressée au clergé le 31 janvier 1878, Mgr Laflèche dit ce qui suit :

" Le secours providentiel que l'Association de St François de Sales m'apporte pour les œuvres diocésains ME PERMET d'adopter une mesure que vous accueillerez volontiers, j'en suis sûr ; c'est le rappel du dixième du clergé pour le soutien de l'Evêché.

" Je décharge donc par la présente tous les prêtres du diocèse de l'obligation de payer pour le soutien de l'Evêché, le dixième de leurs revenus, telle qu'elle avait été imposée par Mgr Cooke et par moi-même ; et la date où cette obligation cesse est celle du 1er octobre 1877."

Les finances de la Corporation Episcopale de Trois-Rivières prenaient évidemment une meilleure tournure à cette époque

Sa Grandeur, dans une circulaire adressée à son clergé en date du 19 avril 1881, dit ce qui suit :

Voir pièces justificatives, No. 12.

"... J'ai donné ordre au Procureur de l'Evêché de recevoir à l'avenir des dépôts d'argent dans les mêmes conditions que les banques, c'est-à-dire, portant le même intérêt que celui donné par les banques de cette ville (*Trois-Rivières*), et remboursables de même à demande.

" Les affaires de la Corporation Episcopale offrent certainement aujourd'hui autant de garantie pour la sûreté de ces dépôts, que les banques ellesmêmes. Voilà pourquoi je me suis décidé à adopter cette importante mesure, qui offrira un avantage précieux à l'Evêché, sans être à charge à personne.

Ces paroles n'ont pas besoin de commentaire. Quand une corporation épiscopale est assez bien assise pour se convertir en banque, elle n'est plus admise à *plaider pauvreté.*

Voir pièces justificatives No. 13.

Ceci est péremptoire.

Ces nouvelles raisons ajoutées à celles que nous avons déjà alléguées en 1875 en faveur de l'érection du diocèse de Nicolet, nous semblent mériter une sérieuse attention. C'est pour cela que nous nous faisons un devoir de les porter à la connaissance du Saint Siège.

III

Nous croyons avoir bien démontré dans les deux sections précédentes que l'érection du diocèse de Nicolet est non seulement possible, mais encore facile ; nous allons maintenant tâcher de faire voir qu' "*il est urgent d'ériger le diocèse de Nicolet ;* " et cela pour les raisons suivantes :

Nous disions dans notre mémoire de 1875 :

" Il y a dans le diocèse de Nicolet plusieurs anciens curés qui sont favorables au démembrement ; ils sont à la veille, ou de mourir, ou de se retirer du ministère ; et Sa Grandeur aura bien le soin de les remplacer par de jeunes prêtres entièrement dévoués à sa personne, comme Elle l'a fait pour la paroisse de Saint-Grégoire ; et à une époque donnée, Elle pourra faire faire par ses amis du diocèse de Nicolet une contre requête pour détruire l'effet de la nôtre ; ce qui est bien impossible aujourd'hui, sera très possible dans cinq ou six ans. " *Tâchons d'enterrer les vieux, disent les intimes, ensuite on viendra bien à bout des jeunes.* "

Ainsi que nous l'avions prévu et prédit en 1875, à mesure qu'un bénéfice devient vacant dans le diocèse de Nicolet, il est invariablement dévolu à un prêtre qui partage complètement les vues de Mgr Laflèche, sur toutes les questions : et ainsi nous vivons au milieu d'un mélange de curés divergents d'opinions, de pratique, et presque de mœurs ; il en résulte un malaise indescriptible; il n'y a pas entre les prêtres cette confiance mutuelle qui rend les rapports agréables et utiles. Le bien ne peut se faire à travers cet océan de préjugés,

Ceci s'est manifesté d'une manière très accentuée à l'occasion des nouvelles difficultés qui se sont élevées au sujet de l'Université Laval. Dans toute l'étendue du diocèse on n'a pu recueillir que 300 signatures, il est vrai : mais que d'angoisses ont dû subir les prêtres qui ont refusé de signer, sachant bien qu'en agissant ainsi, ils bravaient les foudres trifluviennes.

On a vu des curés refuser de signer les requêtes contre Laval, tandis que le vicaire signait la requête à l'insu du curé.

Parmi les quelques signataires du diocèse de Nicolet, les uns avaient besoin d'exprimer quelque reconnaissance, et les autres avaient besoin de ménager un avenir.

Le 5 Novembre 1880, Mgr Laflèche adressait à son clergé une circulaire dans laquelle Sa Grandeur expose un projet d'imposition de certaines contributions pour le soutien des curés.

“ Le IVe Concile de Québec, dit Sa Grandeur, dans son décret de *Decimis* déclare que c'est à l'Evêque à régler ce que les fidèles doivent donner pour le soutien du Curé, et qu'il peut au besoin punir par des peines canoniques ceux qui refuseraient ou négligeraient par leur faute de se soumettre aux règlements qu'il aurait établis à cette fin. En conséquence, et pour plus d'efficacité dans le fonctionnement de cette mesure, j'y apposerais la sanction que voici :

“ 1o On refuserait l'honneur de la cloche au baptême des enfants, et la solennité de la sépulture (cloche et chant) aux funérailles des enfants de toutes les familles qui auraient négligé par leur faute de payer leur dîme ou leur contribution, ou leur capitation, ”

“ 2o Le chef de ces familles, qui est tenu personnellement à remplir ce devoir, ne pourrait être admis aux sacrements tant qu'il persévèrerait dans l'omission coupable de ce devoir. ”

“ Tel est le projet que je soumets à votre considération.”

Le clergé du comté de Nicolet, à peu d'exceptions près, a prié Mgr Laflèche de ne pas donner suite à ce projet qui aurait préparé les voies à l'*enterrement civil*.

Cette fois encore, il a fallu ne pas souscrire aux vues de Mgr Laflèche, ce qui est toujours une source de malaise entre l'Evêque et ses prêtres.

Voir pièces justificatives No. 14.

Un tel état de choses est intolérable à tous les points de vue.

2o. Depuis 1875, Mgr Laflèche a juré la destruction d'un certain nombre de paroisses du sud, dans le but d'amoindrir les chances d'érection du diocèse de Nicolet. Pour le moment, c'est la paroisse de Saint-Samuel, dans le comté de Nicolet, qui est la victime de cette œuvre de destruction ; après la paroisse de Saint-Samuel, viendra celle de Sainte-Perpétue, déjà désignée, et ainsi de suite, C'est ainsi que l'on prétend encourager la colonisation de nos terres incultes !! et s'opposer au fléau de l'émigration qui nous dévore !!

Dire tout le scandale que ces procédés causent parmi nos pauvres colons, c'est chose impossible...... On voit des gens qui ont abandonné de belles positions dans les anciennes paroisses, pour aller établir leurs enfants au sein de la forêt, sur l'invitation de Mgr Laflèche et de ses curés, avec la promesse qu'ils se trouveraient là près d'une église dans les années de leur vieillesse ; et au moment où ils commencent à jouir quelque peu du fruit de leurs énormes sacrifices, on leur signifie qu'ils ne doivent plus compter sur les anciennes promesses ! ! que de malédictions tombent de la bouche de ces pauvres gens que l'on a si indignement trompés ! ! mais aussi, de quels moyens ne s'est-on pas servi pour les dépouiller de leurs droits acquis.

Voir pièces justificatives No 18.

3° Nous avons dans le diocèse de Nicolet une institution pour l'éducation des jeunes filles, connue sous le nom de "Congrégation des Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge." Le but principal de cette institution, c'est de donner l'éducation *aux enfants pauvres des villages et des campagnes.*

Voici ce qu'on lit dans leurs *Constitutions* qui ont été approuvées par Mgr Cooke, Evêque de Trois-Rivières, en 1865.

" *Règles et Constitutions des religieuses de l'Assomption de la B. V. M.* "

Chapitre 1.— DE LA FIN DE LA CONGRÉGATION.

" La fin principale de la Congrégation des Sœurs de l'Assomption, après celle de la sanctification de chacun de ses membres, est de travailler à l'instruction des jeunes personnes de leur sexe, et surtout des pauvres filles des bourgs, des villages et des Campagnes."

Cet établissement est exclusivement l'œuvre des habitants du diocèse de Nicolet : ceux du diocèse de Trois-Rivières n'y ont pas contribué, même pour un denier. Plus que cela, l'établissement n'a pas eu à se féliciter de l'encouragement de l'Evêque de Trois Rivières, en maintes occasions.

Depuis des années, les Sœurs de l'Assomption ont besoin d'une nouvelle maison, l'ancienne étant de beaucoup trop petite ; elles ont l'argent nécessaire pour bâtir. Mais pour ne pas encourir l'animadversion de Mgr Laflèche, il faut qu'elles se résignent à périr dans une maison qui est devenue pour elles un vrai tombeau : les maladies et la mortalité qui déciment les Sœurs de l'Assomption chaque année en sont la preuve palpable.

Pourquoi Mgr Laflèche s'oppose t-il à ce que les Sœurs de l'Assomption se construisent une nouvelle maison ? Pour deux raisons : 1° Pour enlever cette institution au diocèse de Nicolet, au profit de la ville des Trois-Rivières ; 2° Pour diminuer par là les chances d'érection du diocèse de Nicolet, en diminuant ses institutions.

Depuis quelque temps, Mgr Laflèche a conçu l'idée de transporter dans sa ville épiscopale une colonie des Sœurs de l'Assomption, pour y fonder avec leur concours, une Ecole Normale indépendante, en opposition aux Ecoles Normales du gouvernement. (Remarquons en passant que c'est là la source d'un conflit inévitable entre le gouvernement civil et l'Evêque de Trois-Rivières.)

L'établissement d'une maison des Sœurs de l'Assomption dans la ville des Trois Rivières, aura pour inconvénients grave celui de porter atteinte au but de leur fondation, qui est principalement de donner l'éducation aux *enfants pauvres des villages et des Campagnes,* et non aux enfants des grandes villes.

Mais ce n'est pas tout ; c'est une chose bien connue dans le diocèse que Mgr Laflèche, non-seulement veut avoir une colonie des Sœurs de l'Assomption dans sa ville épiscopale, mais qu'il veut y transporter la maison mère dans un avenir assez prochain.

Inutile de dire que les diocésains de Nicolet ne verront pas d'un œil indifférent qu'on leur enlève une institution qui est essentiellement leur œuvre, et une œuvre qui leur est tout à la fois si utile et si chère.

Cette manie de bouleverser nos institutions est un bien triste exemple à donner au peuple.

Du reste, un certain nombre de citoyens de la ville de Trois-Rivières semblent voir ce projet d'un mauvais œil, comme on peut le voir dans les deux articles suivants reproduits de *La Concorde*, journal publié dans la ville de Trois-Rivières, le 18 et le 22 Juillet dernier :

LE VIEUX PRESBTÈRE.

" Monsieur le Curé Rheault annonçait hier, à la cathédrale, que le personnel de la cure venait de se transporter à l'évêché dont Monsieur l'entrepreneur Jollet vient de terminer si heureusement la construction. On se demande ce qu'on va faire du vieux presbytère. Le vieux presbytère selon le désir du clergé de cette ville, sera habité prochainement par des Sœurs de l'Assomption de Nicolet, qui y ouvriront des classes le premier septembre. Nous savons cependant que c'eût été le désir d'un grand nombre de citoyens d'y voir s'y installer les R. P. Jésuites ; la science sûre, profonde et tolérante des membres de cette compagnie les recommandant, comme partout, dans le diocèse de Trois-Rivières. Il y a des Jésuites à Montréal, il y en a à Québec, et Trois-Rivières doit jalouser d'en avoir.

" Quant à l'installation des Sœurs de Nicolet si près des Dames Ursulines, le presbytère n'étant qu'à deux arpents à peu près du monastère, nous trouvons la chose pour le moins inconvenante, et il serait difficile de ne pas faire de remarques sur le voisinage aussi rapproché de deux communautés enseignantes d'ordres différents ; tout homme de bon sens en conviendra.

" D'ailleurs, les Sœurs de Nicolet ayant un grand nombre de missions qui se multiplient chaque année à la campagne, ne serait-il pas tout juste de laisser la ville à nos Dames Ursulines dont l'enseignement donne complète satisfaction ? "

COMMUNIQUÉ.

LES ECOLES NORMALES.

" Sous ce titre, le *Journal* d'hier publiait un long article discutable sur quelques points.

" D'ailleurs ce n'est ni l'opportunité ni l'inopportunité de l'établissement d'une école normale que nous voulons contester ici, mais nous voulons tenir les lecteurs de *La Concorde* en garde contre l'injustice et le népotisme.

" A quelle communauté religieuse confiera-t-on le soin de cette école normale de filles ? Il y a de nombreuses communautés religieuses enseignantes dans le pays, mais leurs méthodes d'enseignement ne sont pas toutes également appréciées. Nous aimons à croire que, si les $4,000 d'allocation annuelle sont accordées, on voudra bien, auparavant examiner à qui on les donne. C'est le grand désir du clergé de cette ville de voir la maison-mère des Sœurs de l'Assomption de Nicolet transférée à Trois-Rivières et de lui voir prendre la direction de l'école normale projetée. Sa Grandeur Mgr Laflèche particulièrement tient en grande estime cette naissante congrégation dont les fondatrices sont encore jeunes, quoique des personnes compétentes et autorisées n'approuvent guère leur manière d'enseigner. Une de ces personnes nous disait il n'y a pas longtemps : " Ne me parlez pas des Institutrices qui sortent de chez les Sœurs de l'Assomption ; tout se barne dans leurs écoles aux leçons apprises par cœur, et les enfants ne comprennent rien."

" On aura beau nous dire : " C'est avec de petits moyens qu'on fait souvent de grandes choses, " et nous rapporter ces paroles que disaient les Juifs de Notre Seigneur : " Que peut-il venir de bon de Nazareth ? " en dépit de tout le respect que nous devons à Sa Grandeur, nous nous permettons de l'avouer, ce ne sont pas les Sœurs de l'Assomption qu'il nous faut ici ; et il serait au plus haut point convenable que le choix des directrices de notre école normale fut laissé à des arbitres plus désintéressés. Nous espérons qu'avant de faire une allocation quelconque, nos gouvernants voudront bien prendre nos remarques en considération.

" Nous disions dans notre article " *Le vieux Presbytère* " que les Sœurs de l'Assomption venaient s'y installer cet automne. On veut hâter les choses et fonder là sans retard l'école normale avec ou sans allocation du gouvernement. Nous nous demandons *ce que vaudrait une école normale* qui ne serait pas approuvée par la législature ?... A ce compte là, que d'écoles normales ne peut-on pas établir ?......"

PETIT JEAN.

4o Chaque année Mgr Laflèche soutire une somme considérable du diocèse de Nicolet, sous forme de componendes, contributions pour la Propagation de la Foi, la Société de St François de Sales, etc., etc. La plus grande partie de ces sommes est employée au profit des œuvres du diocèse de Trois-Rivières, au détriment de celles du diocèse de Nicolet ; ne serait-il pas temps de penser un peu à ce dernier ?

Nous prenons la liberté de référer à ce que nous avons dit ci-dessus de l'emploi qui est fait de l'argent de la Société de St François de Sales, qui va à peu près en entier au Séminaire de Trois-Rivières.

Voir pièces justificatives Nos. 10 et 11.

Et quel emploi fait-on des quatre ou cinq milles piastres provenant annuellement des componendes pour dispense de mariage ?

Cet argent, comme celui de l'Association de St François de Sales, vient autant et plus du diocèse de Nicolet que de celui de Trois-Rivières.

5o Mgr Laflèche, comme il est dit ci dessus, se propose d'établir une espèce de Banque Episcopale.

Personne n'ignore que le clergé n'a pas mission pour des affaires de ce genre.

Puisque la Corporation Episcopale de Trois-Rivières se trouve dans des circonstances financières si favorables, nous pensons que l'occasion est on ne peut plus propice pour demander de nous en séparer.

C'est pourquoi nous demandons avec les plus vives instances que le Saint Siège veuille bien nous permettre de laisser à Mgr Laflèche toutes les chances (et aussi tous les risques) d'un genre do commerce dont nous suspectons infiniment l'à propos et l'issue favorable.

Advenant une seconde banqueroute de la Corporation Episcopale de Trois-Rivières (*la première saigne encore*), il faudrait de nouveau rançonner le diocèse pour combler l'abîme.

Les exemples tous récents, donnés par l'Archevêque de Cincinnati et de Saint-Louis, aux Etats-Unis d'Amérique nous fournissent un enseignement salutaire qu'il est bon de ne pas perdre de vue.

IV

Avant de terminer la présente supplique nous croyons devoir attirer l'attention de votre Eminence sur un fait qui se rattache intimement à la présente question ; le voici :

Lorsqu'en 1877 Mgr Conroy, Délégué Apostolique est venu au Canada, il était fortement question de l'érection du diocèse de Nicolet. Comme on peut le

voir dans les Archives de la Propagande, Mgr Taschereau, Archevèque de Québec, et quelques uns de ses suffragants s'étaient prononcés en faveur de ce projet.

Mgr Conroy lui-même paraissait le goûter.

Mais il y avait dans la mission de Mgr Conroy un point extrêmement difficile à gagner; c'était d'amener Mgr Laflèche à signer certains documents auxquels Sa Grandeur ne voulait pas apposer sa signature; l'un regardait la succursale de l'Université Laval à Montréal.

Mgr Conroy crut que pour obtenir le consentement de Mgr Laflèche, il fallait sacrifier le diocèse de Nicolet; dans l'opinion de Sa Grandeur, le consentement de Mgr Laflèche était plus important que l'érection du diocèse de Nicolet. Mgr Laflèche eut à choisir entre signer les documents présentss par Mgr Conroy, ou voir son diocèse divisé. Ainsi pressé, Sa Grandeur se rendit aux désirs de Mgr le Délégué Apostolique; mais à regret et malgré lui; Mgr Laflèche s'en est exprimé bien clairement dans ce sens, autant de fois que l'occasion s'en est présentée; et Il dit encore aujourd'hui à qui veut l'entendre que si c'était à recommencer Il ne signerait pas.

La conduite qu'a tenue Mgr Laflèche vis-à-vis de l'Université Laval et de sa succursale à Montréal, depuis cette époque, et surtout depuis un an, démontre avec évidence qu'Il a signé malgré lui, sans changer d'opinion sur ces questions; uniquement pour empêcher l'érection du diocèse de Nicolet.

Il ressort également des faits sus-cités que Mgr Conroy a été la dupe des faits et gestes de Mgr Laflèche; que la soumission de Sa Grandeur n'a été qu'apparente; que le diocèse de Nicolet a été sacrifié à pure perte, ainsi que ses promoteurs, qui ont eu beaucoup à souffrir.

Il serait pénible de rapporter ici quels procédés *extraordinaires* (pour ne rien dire de plus) ont été employés dans l'automne de l'année 1877, pour effrayer les prêtres qui avaient signé la requête adressée au Saint Siège en 1874. demandant l'érection du diocèse de Nicolet; ainsi que pour forcer les jeunes prêtres à déclarer qu'ils s'opposait à l'érection de ce diocèse.

Nous avions jugé à propos de ne pas demander les signatures de ces jeunes prêtres, parceque nous savions que toute démarche de leur part en faveur du diocèse de Nicolet, serait de nature à leur faire un mauvais parti auprès de Mgr Laflèche, et à compromettre gravement leur avenir.

Nous pensions qu'une semblable réserve serait mise en pratique de l'autre côté; mais nous étions dans l'erreur. On a exercé auprès de ces jeunes prêtres une *influence indue*, une pression immorale dont on ne peut se faire une idée.

Les archives de la Propagande contiennent des documents concernant cette matière qu'il sera peut-être utile de consulter.

V

CONCLUSION.

Les raisons que nous avons alléguées en 1875 en faveur de l'érection du diocèse de Nicolet, existent encore aujourd'hui dans toute leur valeur ;

Depuis 1875 de nouveaux arguments d'une grande valeur sont venus s'ajouter aux autres en faveur de notre demande ;

Evidemment il devient de plus en plus urgent d'ériger le diocèse de Nicolet ;

Pour ces considérations, nous supplions Votre Eminence de vouloir bien déposer aux pieds du Saint Père cette nouvelle instance que nous osons faire en faveur de l'érection du diocèse de Nicolet ;

Et nous protestons de tout cœur que la réponse qu'il plaira au Saint Siège de faire à notre présente demande sera reçue avec tout le respect et la soumission convenables.

En terminant nous croyons devoir faire observer à Votre Eminence que les mauvais traitements qu'ont subi les pétitionnaires au Saint Siège de 1875, pourraient recommencer en 1881, avec un surcroît d'intensité, si Mgr Laflèche était mis au fait de cette nouvelle instance que nous faisons en faveur de l'érection du diocèse de Nicolet,

Vû que l'opinion de Mgr l'Archevêque de Québec et celle de ses suffragants en 1876, sont consignées dans le rapport de Mgr Taschereau du mois d'avril de cette année, et que ce rapport est acutellement déposé dans les archives de la Propagande ;—vû qu'il est très-facile de connaître l'opinion de Sa Grandeur Mgr Dominique Racine, Evêque de Chicoutimi, suffragant du Siège Métropolitain de Québec depuis l'année 1878, et qui est parfaitement au fait de la question ;

Nous prions très respectueusement Votre Emtnence de faire en sorte que notre présente instance soit jugée de telle manière que nous n'ayons pas à subir de nouveau les scènes de 1877-1878. S'il fallait les voir se renouveler, mieux vaudrait pour nous, ce nous semble, que la question fut ajournée à des temps meilleurs.

J'ai l'honneur d'être,
De Votre Eminence,
Le très respectueux et très obéissant serviteur,

L. S. MALO,
CURÉ DE BÉCANCOURT,

Doyen du Clergé du Diocèse des Trois-Rivières, premier signataire de la Requête
Présentée au Saint Siége, en 1875
Pour demander l'Erection du Diocèse de Nicolet.

Bécancourt, Province de Québec, 6 Août 1881